

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **85401254.9**

51 Int. Cl.⁴: **A 45 C 13/08**

22 Date de dépôt: **24.06.85**

30 Priorité: **29.06.84 FR 8410307**

71 Demandeur: **CHANEL, 135 Avenue Charles de Gaulle,
F-92523 Neuilly-sur-Seine (FR)**

43 Date de publication de la demande: **22.01.86**
Bulletin 86/4

72 Inventeur: **Lehmann, Myrtil Bernard, 3 boulevard Jules
Peltier, F-92210 Saint-Cloud (FR)**

84 Etats contractants désignés: **AT BE CH DE GB IT LI LU
NL SE**

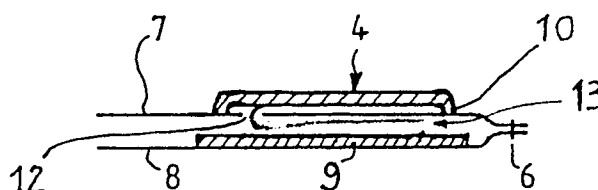
74 Mandataire: **Lepeudry-Gautherat, Thérèse et al,
CABINET ARMENGAUD JEUNE CASANOVA et
LEPEUDRY 23 boulevard de Strasbourg, F-75010 Paris
(FR)**

54 **Article en cuir ou en tissu comportant une garniture rapportée, et procédé pour rapporter cette garniture.**

57 L'invention concerne un article en cuir ou en tissu présentant deux parois en regard assemblées l'une à l'autre par leurs bords, l'une d'elles portant une garniture sur sa face opposée à l'autre paroi.

Selon l'invention, cette garniture (4) comporte une languette rigide (13) repliée sur la garniture pour constituer avec elle une pince, la languette (13) pénétrant, au travers d'une incision (12) de la paroi (7) portant la garniture (4), entre les deux parois (7, 8) pour pincer la paroi porteuse, une plaquette rigide (9) de dimensions au moins légèrement supérieures à celles de la languette (13) étant située contre la face de la paroi non porteuse (8) tournée vers la paroi porteuse (7), en regard de la languette (13).

Application notamment aux articles de maroquinerie comportant des garnitures décoratives rapportées.



L'invention est relative à un article en cuir ou en tissu comportant une garniture rapportée sur l'une de ses parois, ainsi qu'à un procédé pour rapporter une telle garniture sur l'article. Elle concerne plus précisément des articles présentant deux parois en regard assemblées l'une à l'autre par leurs bords.

Les articles en cuir ou en tissu peuvent être, de façon connue en soi, munis de garnitures décoratives ou de protection, notamment sous la forme de petites pièces métalliques. Un des moyens de fixer une telle garniture sur une paroi est de munir la garniture de pattes semi-rigides, lesquelles perforent la paroi et sont rabattues au dos de cette paroi. Un autre moyen est d'accrocher la garniture sur le bord de la paroi : on fixe ainsi des coins métalliques dans des zones d'angles d'une paroi, le bord de ces coins pinçant celui de la paroi.

Ces différents moyens de fixation, et d'autres, présentent l'inconvénient d'être visibles, de masquer certaines parties de la paroi, comme la ligne de piqure ou un liseré bordant la paroi dans le cas des coins métalliques. Ils exigent par ailleurs un certain outillage pour réaliser des pliages, sertissages, rivetages, etc...

Un des buts de l'invention est de proposer un article présentant deux parois en regard et sur lequel est fixée, en un endroit quelconque de l'une des parois, dite porteuse, une garniture, l'autre paroi étant dite paroi non porteuse.

Un autre but de l'invention est de proposer un tel article dont les moyens de fixation de la garniture sur la paroi porteuse ne sont pas visibles.

Un but supplémentaire de l'invention est de proposer un tel article dont la garniture peut être fixée au voisinage de la zone d'assemblage entre les deux parois, sans recouvrir cette zone, de façon à laisser apparente la ligne de piqure ou un liseré prévu en cet endroit.

Un autre but de l'invention est de proposer un article dont les moyens de fixation de la garniture n'exigent quasiment aucun outillage.

L'invention concerne à cet effet un article en cuir ou en tissu présentant deux parois en regard assemblées l'une à l'autre par leurs bords, l'une d'elles constituant une paroi porteuse sur laquelle est fixée une garniture, sur sa face opposée à l'autre paroi. Selon l'invention, cette garniture comporte une languette rigide repliée sur la garniture pour constituer avec elle une pince, cette languette pénétrant, au travers d'une incision de la paroi porteuse, entre les deux parois pour pincer la paroi porteuse, une plaquette rigide de dimensions légèrement supérieures à celles de la languette étant située contre la face de la paroi non porteuse tournée vers la paroi porteuse, en regard de la languette.

De préférence, la plaquette est fixée par collage sur la paroi non porteuse.

L'invention concerne aussi un procédé pour fixer une garniture sur un article en cuir ou en tissu présentant deux parois en regard assemblées l'une à l'autre par leurs bords, ce procédé consistant à :

- placer une plaquette rigide sur la face de l'une des parois située en regard de l'autre paroi, avant assemblage des deux parois,

- assembler les deux parois,

- pratiquer une incision dans la paroi ne portant pas la plaquette, en regard de la plaquette et à proximité de l'un de ses bords, et

- glisser, au travers de cette incision et contre la plaquette, une languette rigide prévue sur la garniture et repliée sur elle.

L'expression "languette rigide repliée sur la garniture", recouvre plusieurs modes de réalisation. Il peut notamment s'agir d'une languette rapportée parallèlement et à proximité de la garniture, notamment par soudage de l'un de ses bords à la garniture. Il peut s'agir aussi d'une languette solidaire de la garniture et ramenée contre elle par pliage. La languette peut aussi être usinée ou moulée en même temps que la garniture, dans sa position

requis. Cette languette "rigide" présente toutefois une légère élasticité lui permettant d'être faiblement éloignée de la garniture.

D'autres détails et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui suit, d'un mode de réalisation donné à titre d'exemple non limitatif, en regard des figures annexées, parmi lesquelles :

La figure 1 est une vue partielle en perspective d'un portefeuille comportant dans une zone d'angle un coin rigide disposé conformément à l'invention ;

La figure 2 est une vue partielle en perspective d'un portefeuille sur lequel on a placé, avant couture, une plaquette rigide entre sa paroi extérieure et sa doublure, en vue de l'équiper d'un coin rigide ;

La figure 3 est une vue en plan de la zone d'angle du portefeuille de la figure 2, après couture et incision ;

La figure 4 est une vue de dessous d'un coin métallique destiné à être fixé sur le portefeuille ;

La figure 5 est une vue en coupe suivant la ligne V - V de la figure 1.

La figure 1 représente un portefeuille comportant deux volets 1, 2 de forme générale rectangulaire. Chaque volet comporte une face intérieure tournée vers l'autre volet et une face extérieure. Sur la face extérieure du volet 1, et dans l'une de ses deux zones d'angle 3, est fixé un coin métallique 4 dont le but est d'orner ou de renforcer la zone d'angle 3. Le coin métallique 4 peut comporter sur sa face extérieure opposée à celle du volet 1 un motif décoratif 5. Le coin métallique 4 est, selon cet exemple de réalisation, triangulaire et comporte un angle droit dont les bords sont disposés parallèlement aux bords adjacents du volet 1, mais à distance de ceux-ci de façon à laisser apparent une ligne de piqure 6 ou un liseré décoratif longeant les bords du volet 1.

Les volets 1 et 2 du portefeuille de la figure 2 comportent une paroi extérieure 7 et une paroi intérieure 8 appelée par la suite "doublure", accolées l'une à l'autre.

La paroi extérieure 7 et la doublure 8 sont réunies par couture le long de leurs bords. Avant de coudre la paroi extérieure 7 avec la doublure 8, et en vue d'équiper d'un coin métallique la zone d'angle 3 du volet 1, on colle
5 dans cette zone, contre la face de la doublure 8 située en regard de la paroi 7, une plaquette métallique 9. Celle-ci est triangulaire et comporte un angle droit. L'angle droit de la plaquette 9 est disposé en regard de l'angle droit du volet 1, mais toutefois décalé légèrement vers l'inté-
10 rieur du volet 1.

La figure 3 représente le volet 1 du portefeuille, une fois la paroi extérieure 7 et la doublure 8 cousues ensemble le long de la ligne de piqûre 6, dans la zone d'angle 3. La ligne de piqûre 6 est parallèle au bord du
15 volet 1, et elle est intercalée entre ce bord et l'angle droit de la plaquette 9. Après couture, on effectue une incision 12 dans la paroi extérieure 7 en regard de la plaquette 9, le long d'une ligne parallèle au bord de cette plaquette 9 non adjacent à la ligne de piqûre 6, et située
20 près de ce bord.

La figure 4 représente un coin métallique 4 destiné à être fixé sur le portefeuille. Il est de forme et de dimensions sensiblement identiques à celles de la plaquette 9. Le coin métallique 4 est pourvu sur sa face extérieure
25 d'un revêtement ou d'un motif décoratif, et sur sa face intérieure d'une languette métallique 13. La languette 13 est analogue en forme à la plaquette 9. Toutefois, ses dimensions sont légèrement inférieures à celles de la plaquette 9 et elles lui permettent de traverser l'incision
30 12 pratiquée dans la paroi extérieure 7. La languette 13 est reliée au coin métallique 4 par son bord 15 opposé à l'angle droit, notamment par soudage, ce bord 15 étant disposé parallèlement au bord correspondant du coin métallique triangulaire 4. La languette 13 est rabattue sur le
35 coin métallique 4 et elle constitue avec lui une pince.

Le coin 4 muni de la languette 13 est ensuite fixé sur le portefeuille (figure 5). Sa languette 13 est

glissée au travers de l'incision 12 et contre la plaquette 9. Dans cette opération, la présence de la plaquette 9 est essentielle car celle-ci facilite grandement l'introduction de la languette 13 et prévient toute déformation de celle-ci
5 consécutive à un coincement. Par ailleurs, la plaquette 9 qui se prolonge au-delà de la languette 13, offre à la doublure 8 une surface de contact bien plane en masquant la zone de fixation de la languette 13 sur le coin 4. Quant à la paroi extérieure 7, elle est pincée élastiquement entre
10 le coin 4 et sa languette 13, ce qui garantit une immobilisation efficace de ce coin 4 sur le portefeuille, en particulier si le coin 4 est pourvu d'un rebord périphérique 10 saillant vers la paroi 7 et s'accrochant sur celle-ci.

En variante au mode de réalisation décrit précédemment, on peut accrocher le coin sur la doublure de l'article, de façon qu'il soit visible de l'intérieur de l'article. Le coin peut être constitué de toute matière rigide, voire non rigide à condition que sa languette présente une rigidité suffisante pour pincer la paroi en association avec
20 lui. En ce qui concerne l'article sur lequel est fixé le coin, il peut être réalisé en cuir, en tissu naturel ou synthétique, et même en matière plastique ou élastomère semi-rigide.

REVENDICATIONS

1. Article en cuir ou en tissu présentant deux
5 parois en regard (7, 8) assemblées l'une à l'autre par leurs
bords, l'une d'elles constituant une paroi porteuse (7) sur
laquelle est fixée une garniture (4), sur sa face opposée
à l'autre paroi (8), caractérisé en ce que ladite garniture
(4) comporte une languette rigide (13) repliée sur la gar-
10 niture pour constituer avec elle une pince, ladite languette
(13) pénétrant, au travers d'une incision (12) de la paroi
porteuse (7), entre les deux parois (7, 8) pour pincer la-
dite paroi porteuse (7), une plaquette rigide (9) de dimen-
sions légèrement supérieures à celles de ladite languette
15 (13) étant située contre la face de la paroi non porteuse
(8) tournée vers la paroi porteuse (7), en regard de ladite
languette (13).

2. Article selon la revendication 1, caractérisé
en ce que ladite plaquette (9) est fixée par collage sur
20 ladite paroi non porteuse (8).

3. Procédé pour fixer une garniture (4) sur un
article en cuir ou en tissu présentant deux parois en regard
(7,8) assemblées l'une à l'autre par leurs bords, caractérisé
en ce qu'il consiste à :

- 25 - placer une plaquette rigide (9) sur la face de l'une
des parois (8) située en regard de l'autre paroi (7), avant
assemblage des deux parois,
- assembler les deux parois (7, 8),
- pratiquer une incision (12) dans la paroi (7) ne por-
30 tant pas la plaquette (9), en regard de ladite plaquette et
à proximité de l'un de ses bords, et
- glisser, au travers de ladite incision (12) et contre
ladite plaquette (9), une languette rigide (13) prévue sur
ladite garniture (4) et repliée sur elle.

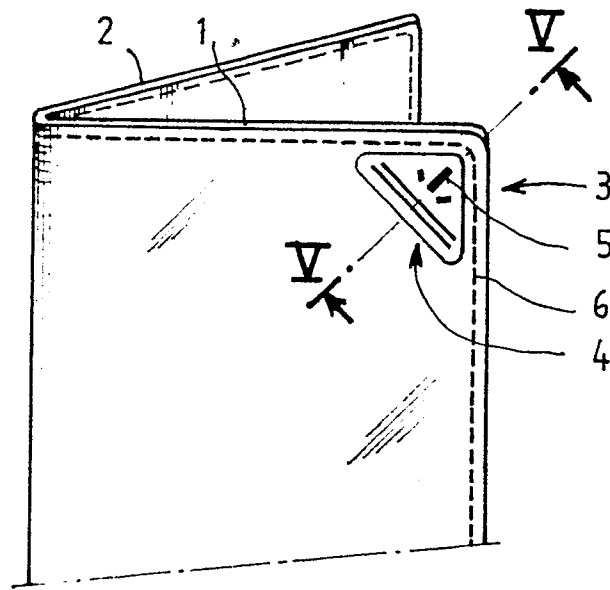


FIG. 1

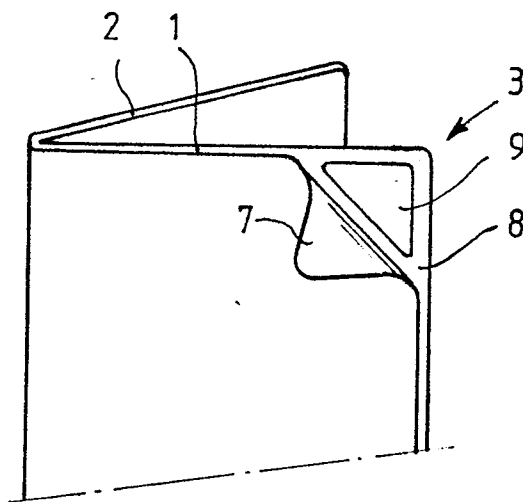


FIG. 2

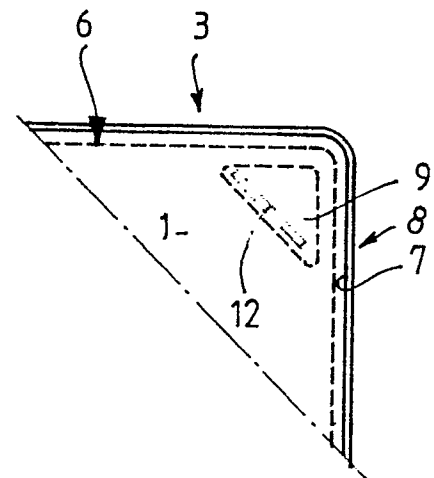


FIG. 3

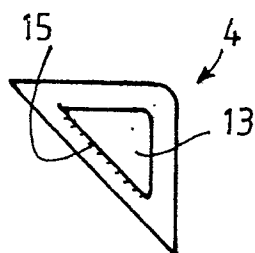


FIG. 4

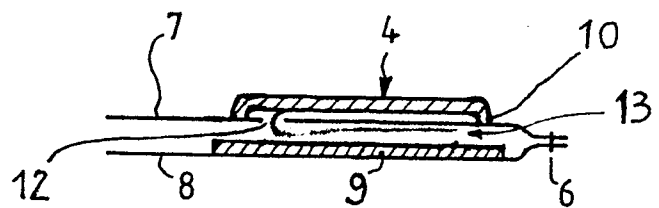


FIG. 5



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0169121

Numero de la demande

EP 85 40 1254

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
A	DE-A-3 037 822 (WEIPERT)		A 45 C 13/08
A	US-A-1 897 341 (STAUFERT)		
A	US-A-2 027 441 (LANDIS)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			A 45 C A 44 C
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 04-10-1985	Examineur SIGWALT C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			